BRULAGE DES BOIS D'ARRACHAGE EN VITICULTURE

ET SES CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA SANTÉ

BRÛLER 50KG DE DÉCHETS VERTS REPRÉSENTE LES ÉMISSIONS DE 6000KM D'UN VÉHICULE DIESEL

1 LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE RÉSIDUS AGRICOLES

ENGENDRE DES ÉMISSIONS QUI ONT UN **IMPACT NÉGATIF SUR LA QUALITÉ DE L'AIR**

- HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE HAP
- MONOXYDE DE CARBONE CO
- PARTICULES FINES
- GAZ À EFFET DE SERRE
- OXYDE D'AZOTE NOX

2 LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR IMPACTE LA SANTÉ DE TOUTES ET TOUS

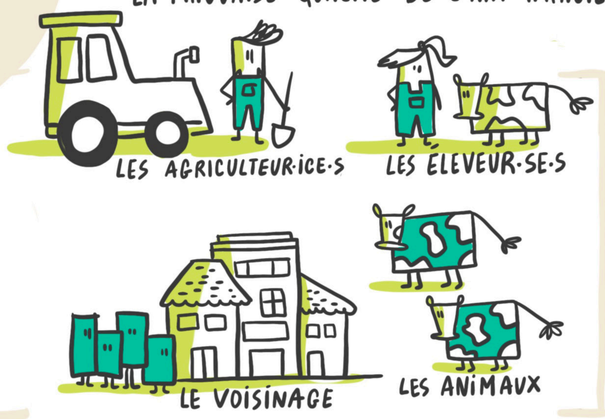

LES PARTICULES SONT À L'ORIGINE OU AGGRAVENT DE NOMBREUSES PATHOLOGIES.

- ASTHME
- ALLERGIE
- CANCER
- MALADIE RESPIRATOIRE CARDIOVASCULAIRE

+ ELLES SONT FINES + ELLES SONT NOCIVES, CAR ELLES ATTEIGNENT LES ALVÉOLES PULMONAIRES ET PÉNÈTRENT DANS LE SANG.

EN EUROPE, LES PARTICULES FINES CONTRIBUENT À UNE PERTE D'ESPÉRANCE DE VIE DE 8 À 10 MOIS ET SONT RESPONSABLES DE ...

3 LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCOSYSTÈME

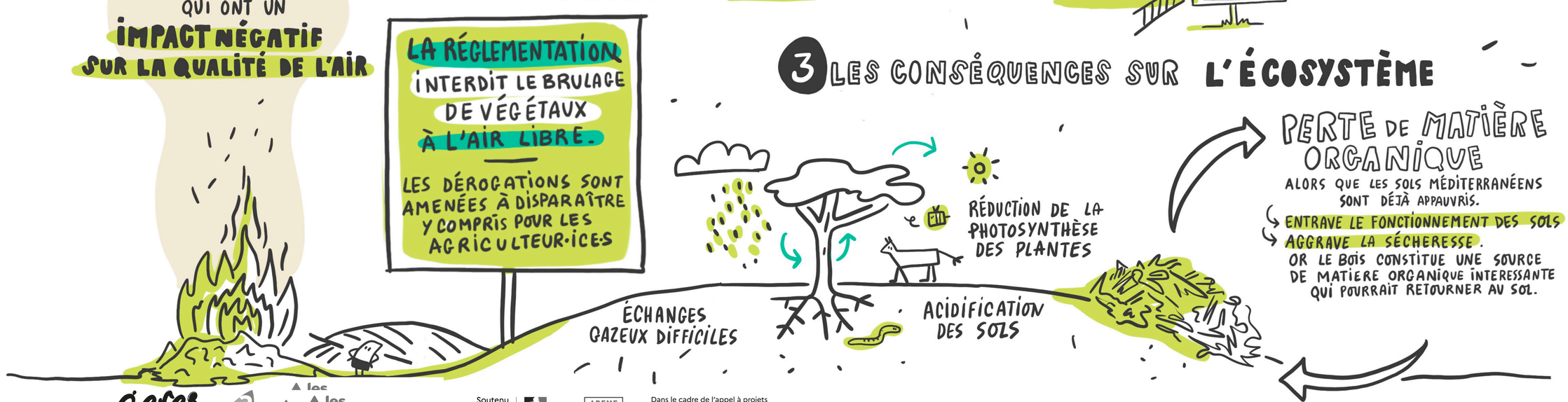

PERTE DE MATIÈRE ORGANIQUE

ALORS QUE LES SOLS MÉDITERRANÉENS SONT DÉJÀ APPAUVRIS.

- ENTRAVE LE FONCTIONNEMENT DES SOLS
- AGGRAVE LA SÉCHERESSE.

OR LE BOIS CONSTITUE UNE SOURCE DE MATIERE ORGANIQUE INTERESSANTE QUI POURRAIT RETOURNER AU SOL.

IRA2E gères LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
les Alchimistes Côte d'Azur
Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Dans le cadre de l'appel à projets AgriQAir

M/R

BROYAGE DES CEPS ET SOUCHES ARRACHÉS ET VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE PAR RETOUR AU SOL

LORSQUE L'EXPLOITATION VITICOLE SOUHAITE AMÉLIORER LA TEXTURE ET LA TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE DE SON SOL, IL EST INTÉRESSANT DE BROYER LES CEPS ET SOUCHES DE VIGNES ET D'INCORPORER LE BROYAT AU SOL. Il est cependant nécessaire de disposer de quelques années (2 ou 3 à minima) avant de réimplanter une vigne.

ATOUTS

- **Évite le brûlage**
- Améliore la **qualité de l'air**
- Améliore le **fonctionnement du sol**

CONTRAINTES

- Ne peut être pratiqué si présence de **maladies du bois sur la vigne**
- Requiert de **disposer de 2 à 3 ans** avant la réimplantation d'une vigne
- **Préparation de la parcelle** obligatoire
- **Surcoût inhérent au broyage** : environ 400€/ha mais apport de carbone en contrepartie

1 RÉALISER UN ÉTAT SANITAIRE DE LA PARCELLE AVANT D'ENVISAGER LE BROYAGE.

POUR METTRE EN OEUVRE CETTE PRATIQUE IL FAUT S'ASSURER QUE LA VIGNE N'EST PAS PORTEUSE D'UNE MALADIE QUI POURRAIT SE TRANSMETTRE.

2 PRÉPARER LA PARCELLE

POUR LE PASSAGE DU BROYEUR

IL FAUT ENLEVER :

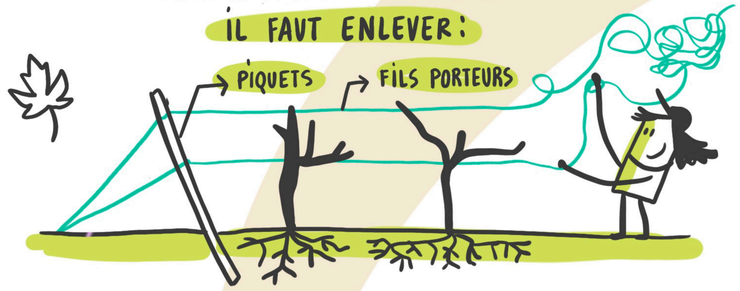

3 ENLEVER UN MAXIMUM DE PIERRES

POUR ÉVITER D'ABÎMER LE BROYEUR.

CEPENDANT, IL EST POSSIBLE D'UTILISER UN BROYEUR QUI NE SERA PAS GÊNÉ PAR LES PIERRES. IL FAUT TOUTEFOIS TENIR COMPTE DE LA FORTE CONSOMMATION DE GASOIL DE CE TYPE DE MATERIEL.

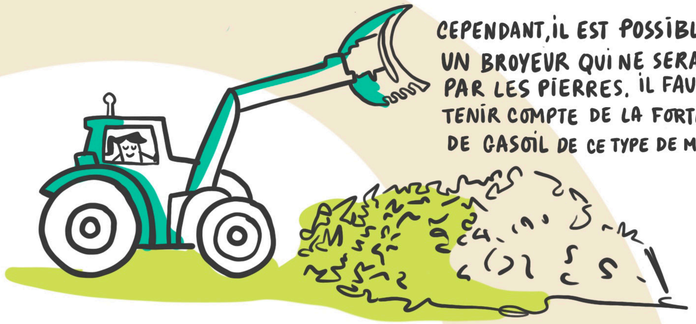

4 BROYER FINEMENT

POUR QUE LE SOL PUISSE LE DÉGRADER EN QUELQUES ANNÉES.

SI IL EST TROP GROSSIER, LA DÉGRADATION EST TROP LENTE ET CELA VIENT GÊNER L'IMPLANTATION DE LA CULTURE SUIVANTE.

5 UN IMPACT POSITIF SUR LE FONCTIONNEMENT DU SOL

CELA AMÉLIORE SA STRUCTURE, AUGMENTE LA RETENTION EN EAU ET LE STOCKAGE DU CARBONE. ENFIN, LA BIOMASSE MICROBIENNE DU SOL EST DYNAMISÉE.

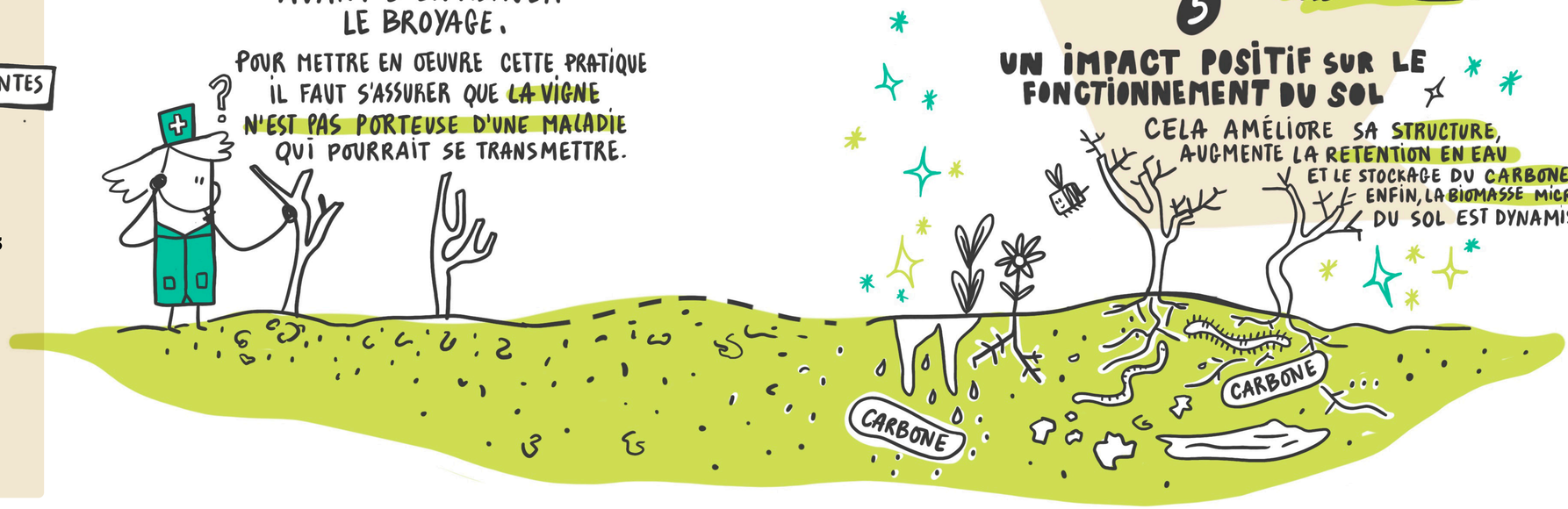

IRA2E Geres LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
les Alchimistes Côte d'Azur
Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Dans le cadre de l'appel à projets AgriQAir

EXPORTATION DES CEPS ET SOUCHES ARRACHÉS BROYAGE EN PLATEFORME VALORISATION EN CENTRALE BIOMASSE

LE BOIS DES VIGNES ARRACHÉES PEUT ÊTRE VALORISÉ DANS UNE CENTRALE BIOMASSE AFIN DE PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ.
Cette méthode convient lorsque **la vigne est malade** ou lorsque l'**exploitation viticole ne dispose que de peu de temps** avant de réimplanter une vigne sur la parcelle.

ATOUTS

- **Évite le brûlage**
- Évite le brûlage et donc **réduit l'impact sur la qualité de l'air**
- **Adaptée aux vignes malades**
- Apporte de la **ressource aux centrales biomasses**
- Permet de **se substituer à d'autres ressources** comme la plaquette forestière
- **Génère de l'électricité et de la chaleur**

CONTRAINTES

- **Préparation de la parcelle obligatoire** avec une attention particulière sur les fils de fer, piquets et pierres.
- **Surcoût inhérent à la méthode d'arrachage et au transport des bois** : environ 600 €/ha

1 PRÉPARER

POUR QUE LE BOIS PUISSE ÊTRE ACCEPTÉ, SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT, IL FAUT PRÉPARER LA PARCELLE POUR ENLEVER

PIQUETS

FILS PORTEURS

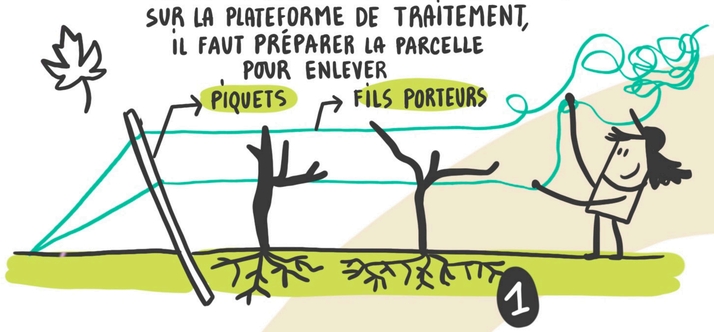

2 ARRACHER

IL FAUT LIMITER AU MAXIMUM LA PRÉSENCE DE TERRE ET DE CAILLOUX POUR CELA IL FAUT UTILISER UNE FOURCHE ET BIEN SECOUER LE CEP ARRACHÉ.

3 TRIER

IL FAUT ENSUITE PROCÉDER À UN CONTRÔLE VISUEL POUR ENLEVER LES CAILLOUX ENSERRÉS DANS LES RACINES ET LES MORCEAUX DE FIL DE FER ÉGALEMENT PRIS DANS LES CEPS.

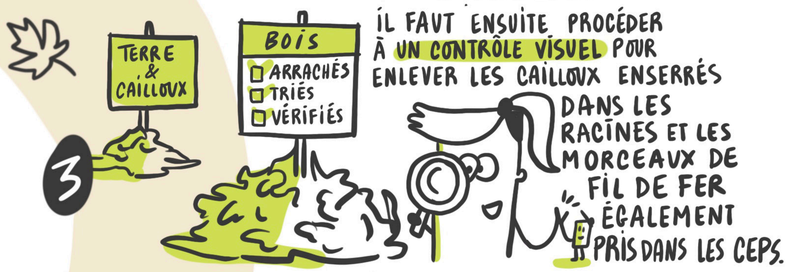

4 BROYER

PUIS LE BOIS PEUT ÊTRE EXPORTÉ VERS LA PLATEFORME DE TRAITEMENT OÙ IL SERA BROYÉ PUIS CRIBLÉ POUR RETIRER LES POUSSIÈRES.

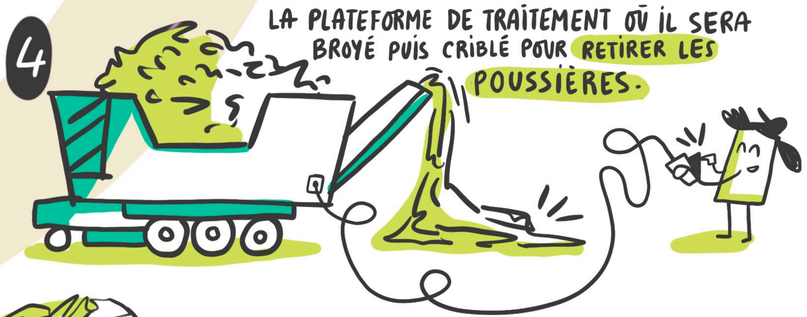

5 TRANSPORTER

ENFIN, IL EST ENVOYÉ EN CENTRALE BIOMASSE.

6 GÉNÉRER

DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE LA CHALEUR RENOUVELABLES

IRA2E Geres LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
les Alchimistes Côte d'Azur
Soutenu par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Dans le cadre de l'appel à projets AgriQAir